

21.05.2003 – 13:30 Uhr

Assemblée générale du 21 mai 2003: Santé publique - une facture sur dix est envoyée via l'Internet

Lucerne (ots) -

Si la santé publique tourne le dos à La Poste, ce n'est pas à cause des tarifs en hausse, mais parce que l'envoi électronique des factures de médecins, d'hôpitaux, de pharmacies ou de laboratoires permet d'économiser une multitude de timbres. En outre, une facture envoyée par courrier postal parvient tout d'abord au patient, puis à l'assurance, qui doit la saisir à nouveau et la contrôler avant de finalement la payer. Il en va tout autrement pour une facture envoyée à l'assurance dans le format électronique convenu. La deuxième saisie n'est plus nécessaire et, par ailleurs, le contrôle et le paiement des prestations sont considérablement simplifiés et accélérés. Les processus internes sont, de ce fait, plus efficaces, et les remboursements aux prestataires de soins se font dans des délais plus brefs. Et qui en profite? Tous les partenaires concernés par la facturation des prestations. Ces processus simplifiés et plus efficaces favorisent la maîtrise des coûts de la santé publique, au profit des patients comme des assureurs, et ce pour des prestations de la même qualité.

2002: remarquable augmentation du nombre d'e-factures

Rien d'étonnant donc si la facturation électronique des prestations devient de plus en plus populaire. En 2002, 4,2 millions de factures ont été transmises par voie électronique aux destinataires autorisés. Ce chiffre correspond à une augmentation des factures transmises via les systèmes de MediData de 45% par rapport à l'année précédente. En d'autres termes, sur 45 millions de factures à rembourser que reçoivent les assureurs chaque année, pratiquement un dixième est envoyé par voie électronique. Ce résultat des plus réjouissants est dû à la multiplication des prestataires qui effectuent la facturation électronique. A l'heure actuelle, les factures d'environ 4000 prestataires du système de santé sont envoyées via les systèmes de transmission électroniques de l'entreprise MediData, numéro un dans la facturation électronique de prestations médicales en Suisse.

La facturation électronique prendra un nouvel élan grâce au Tarmed

Comme le prévoit la convention-cadre du Tarmed, deux ans après l'introduction du nouveau tarif médical Tarmed, la facturation électronique des prestations devrait être obligatoire. Si toutes les prestations médicales, à savoir les prestations maladie et accident, seront facturées selon le Tarmed à compter du 1.1.2004, le nombre des factures électroniques grimpera en flèche. En vue de la facturation électronique selon le Tarmed, MediData a développé un nouveau système de transmission appelé MediPort. La plupart des fournisseurs de logiciels destinés aux médecins ont implémenté dans leur logiciel l'accès à MediPort et proposent à leurs clients la facturation via MediPort avec la version Tarmed de leur logiciel. Grâce à MediPort, les médecins peuvent facturer toutes leurs prestations électroniquement. Pour en savoir plus sur MediPort: www.medidata.ch.

MediData AG est une société de prestataires et d'assureurs appartenant au système de la santé publique suisse. Cette société aspire à un échange électronique standardisé des données dans le domaine de la santé. MediData fournit les logiciels et les prestations de service nécessaires au transfert sécurisé des données et notamment des factures.

Contact:

Giorgio Mini
directeur de MediData AG
Lucerne
Tél. +41/41/368'23'23
E-Mail: giorgio.mini@medidata.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002175/100463251> abgerufen werden.